

Date de convocation

08/11/2018

Date d'affichage

09/11/2018

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Novembre
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
Georges CINO, Maire

Présents : Mmes et Mrs CINO Georges, GRODZISKI Catherine, PEREIRA Jacques, D'ADDARIO Roméo, BROUILLIARD Alexandre, MEUNIER Filipa, DEZANDRE Séverine, MARLIER Georges, COTELLE Claudine

Excusés : Mme BOGAERT Isabelle (pouvoir à Mr CINO), Mr OBOEUF Matthieu (pouvoir à Mme Grodziski).

Absents : Mme et Mr DUBOIS Pierre, MAZY Candide

Secrétaire : BROUILLIARD Alexandre

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h20, puisque le quorum est atteint.

1- **OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018**

A l'unanimité le conseil municipal a approuvé et signé le compte rendu du précédent conseil municipal

2- **OBJET : OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDIT DM 2**

Catherine Grodziski, adjointe en charge des finances, explique la nécessité de cette décision modificative. Elle détaille les postes à modifier dans le Budget Primitif 2018.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles sont insuffisants ou inexistants. Aux termes de l'instruction générale de 20 juin 1986, aucune dépense ne peut être payée que si elle est ordonnancée sur des crédits ouverts au budget.

Monsieur le Président fait lecture des articles et montants concernés et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'ouverture et transfert des crédits suivants :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
022. D- RF	13 021.12	-13 000.00	21.12	Dépenses imprévues
64131. D- RF	153 000.00	13 000.00	166 000.00	Rémunération
6714. D- RF	500.00	80.00	580.00	Bourses et prix
6531. D- RF	48 000.00	-1 580.00	46 420.00	Indemnités des maires et conseillers
6761. D- RF	0.00	1 500.00	1 500.00	Différences réalisations (positif)
678. D- RF	0.00	60 942.93	60 942.93	Autres charges exceptionnelles
7788.R- RF	0.00	60 942.93	60 942.93	Produits exceptionnels divers

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que décrits ci-dessus.

3- **OBJET : SEJOUR A LA NEIGE 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'établissement LE CHOUCAS a envoyé son offre pour l'hébergement de 30 enfants de 8 à 11 ans, pour le séjour à la neige du 9 au 16 février 2019.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Après étude du dossier, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité,

- D'organiser le séjour à la neige pour 30 enfants du 09 au 16 février 2018
- De fixer la participation des familles à 220 euros
- D'autoriser de procéder au remboursement des frais d'inscription lorsque l'enfant n'a pas pu partir pour des raisons indépendantes de sa volonté
- D'autoriser Mr le Maire à signer les contrats de prestation de services pour l'hébergement et le transport des enfants jusqu'à l'hôtel « Le Choucas » ainsi que toutes les pièces à intervenir pour l'exécution de la présente décision

4- OBJET : TARIFS ALSH 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble des ALSH, dans le respect des critères de la Caf du Nord pour les montants maximums à appliquer selon les barèmes définis suivants :

Ecaillonnais

Quotient familial	Tarif par jour
0-369€	4€
370€-499€	5.60€
500€-700€	6.80€
+700€	8€

Extérieurs

Quotient familial	Tarif par jour
0-369€	5.20€
370€-499€	6.80€
500€-700€	8€
+700€	15.20€

Ce tarif est à multiplier par le nombre de jours d'ouverture du centre de loisirs pendant chaque vacance scolaire

Inscription à la semaine obligatoire

Hors garderie qui est facturée à la présence.

Tarif garderie pour les Ecaillonnais et les Extérieurs :

Quotient familial	Tarif par présence en garderie
0-369€	0.50€
370€-499€	0.90€
500€-700€	1.20€
+700€	1.50€

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité,

- D'appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus
 - D'autoriser de procéder au remboursement des frais d'inscription lorsque l'enfant n'a pas pu assister à l'ALSH pour des raisons indépendantes de sa volonté
 - D'autoriser Mr le Maire à signer les contrats de prestation de services avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les ALSH et LALP, les conventions Caf du Nord pour les fonds locaux LEA pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2022 ainsi que toutes les pièces à intervenir pour l'exécution de la présente décision
-

5- OBJET : CARTES OR POUR PERSONNES AGEES - 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux personnes âgées une carte de transport dite « carte Or ». Les critères d'attribution demeurent inchangés pour 2019.

Le coût de la participation est de 42 euros et peut être pris en charge par la commune en totalité ou partiellement, Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide de prendre en charge la totalité de la participation de la « carte or » pour l'année 2019.

6- OBJET : CARTES JOB DEMANDEURS D'EMPLOI – 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux demandeurs d'emploi une carte de transport dite « carte JOB ».

Il informe l'assemblée que pour l'année 2018, la commune avait décidé de prendre à sa charge 50 % de la participation, le SMTD prenant à sa charge les 50% restants.

Il informe l'assemblée que les critères d'attribution demeurent inchangés pour l'année 2019 et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de prendre en charge la moitié de la participation de la « carte JOB » pour l'année 2019.

7- OBJET : CARTES RSA - 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux titulaires du RSA une carte de transport leur autorisant libre circulation sur l'ensemble du réseau TUB et TAXITUB.

Il informe l'assemblée que le coût d'une telle carte a été fixé à 30 euros. Le SMTD s'engageant à prendre en charge 50% des droits de la carte, il y a lieu de se prononcer quant à la prise en charge totale ou partielle des 15 euros restants pour l'année 2019.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré.

Décide, avec une abstention, de prendre en charge la moitié de la participation de la « carte RSA » pour l'année 2019.

8- OBJET : MODIFICATION DES STATUTS COMPETENCE MOBILITE

Monsieur le Président expose qu'au cours de sa séance du 17 octobre 2018, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents, de doter Cœur d'Ostrevent de la compétence « Mobilité » dont le contenu est repris ci-dessous :

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L 3421 – 2 du même code
- Installation, gestion et entretien des abribus nécessaires à la mise en œuvre de la compétence mobilité
- Création et gestion des parcs relais définis dans le cadre du plan de développement urbain

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211 – 17 du CGCT, il appartient au Maire de la commune de soumettre ces modifications statutaires à l'approbation du conseil municipal dans un délai de 3 mois.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer après étude des nouveaux statuts et de l'extrait du registre des délibérations du 17 octobre 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité de doter Cœur d'Ostrevent de la compétence mobilité comme reprise ci-dessus et détaillée dans les nouveaux statuts et l'extrait du registre des délibérations du 17 octobre 2018.

A l'issue de cette décision, Monsieur le Maire transmet une information reçue très récemment :

Il s'agit de la modification de la ligne Evéole qui passe par Ecaillon Village. La Région a mis fin à la convention Evéole pour la ligne 208, afin d'agrandir le territoire couvert par la ligne de bus.

A compter du 1^{er} janvier 2019, serait créée la ligne 20 qui part d'Hornaing pour se rendre à Douai en passant par Ecaillon Village et en reliant le secteur du secteur du SIRA par Monchecourt et Féchain. Ce nouveau parcours serait de 53 kms et aurait 8 à 9 rotations par jour.

Georges MARLIER trouve que cette nouvelle ligne va être longue pour les enfants qui utilisent ce bus pour se rendre à l'école et s'interroge sur les horaires et la durée du trajet.

Monsieur le Maire précise que l'implantation de cette nouvelle ligne devrait faire l'objet d'un vote lors d'un conseil communautaire de la CCCO et qu'il faudra donc voter en connaissance de cause au moment voulu.

Monsieur le Maire reviendra vers les élus dès qu'il aura plus d'informations concernant cette nouvelle ligne de bus.

9- OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CCCO

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire a décidé de mutualiser les moyens des communes de la CCCO qui souhaitent adhérer à ce dispositif et bénéficier de tarifs avantageux.

Ce groupement de commandes concerne les domaines suivants :

- Produits d'entretien, fournitures courantes et brosse
- Produits d'hygiène des mains et papiers toilettes
- Fourniture de papiers pour photocopie, impression, reprographie, papiers blancs et papiers couleurs
- Fourniture et matériel de bureau
- Fourniture de vêtements d'hygiène et de sécurité et de matériels divers
- Fourniture de quincaillerie et de produits divers
- Fourniture d'outillage
- Fourniture de matériaux de construction
- Fourniture de peintures et revêtements
- Missions de CSPS (coordination sécurité et protection de la santé) dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments, de réseaux et de voirie
- Missions de contrôleur technique dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments
- Vérifications réglementaires dans les bâtiments et sur le matériel
- Maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au groupement de commandes avec la CCCO.

Monsieur le Maire expose l'avantage des coûts réduits d'une commande groupée ainsi que la quantité et la disponibilité des produits en conséquence. Il explique qu'il n'y a pas d'obligation ni d'exclusivité à commander via ce groupement. Les communes restent libres de commander les produits où elles le souhaitent.

Roméo D'ADDARIO précise que la ville a déjà fait l'objet d'une commande groupée avec la CCCO concernant l'achat de sel de déneigement et que cette expérience a été profitable pour la ville tant au niveau financier que disponibilité des produits.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes avec la CCCO.

10- OBJET : TRANSFERT DE CONVENTION POUR L'ANTENNE RELAIS BOUYGUES TELECOM A L'EGLISE

Monsieur le Président expose que la société Bouygues Télécom souhaite transférer la convention d'occupation du domaine public pour l'entretien de l'antenne située à l'Eglise à la société CELLNEX, dans les mêmes conditions qu'à ce jour.

Roméo D'ADDARIO précise que c'est une sous-traitance de maintenance de l'antenne mais que le réseau téléphonique est toujours celui de Bouygues Télécom.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce transfert de convention.

Le conseil municipal, après avoir lu l'avenant de la convention et délibéré

Décide à l'unanimité d'accepter le transfert de la convention d'occupation du domaine public pour l'antenne de l'Eglise entre Bouygues Télécom et la société CELLNEX et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

11- OBJET : AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX RESTOS DU COEUR

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les restos du cœur du Hainaut Cambrésis souhaitent obtenir une aide financière pour la prise en charge des repas de la campagne hiver 2017/2018 sollicités par 36 écaillonnais et celle de la campagne été sollicités par 18 écaillonnais.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une aide financière équivalente à 324 repas / euros.

Le conseil municipal, après avoir lu le courrier des Restos du cœur du Hainaut - Cambrésis et délibéré

Décide à l'unanimité l'octroi d'une aide financière de 324 €.

12- OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin que l'agent aujourd'hui adjoint d'animation puisse passer adjoint technique, suite à sa demande de changer de filière. La Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 13 septembre a émis un avis favorable au changement de filière et à son intégration directe dans le grade d'adjoint technique.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique à compter du 01 janvier 2019.

Le Conseil municipal après délibération,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus et à créer un poste d'adjoint technique à compter du 01 janvier 2019.

Georges MARLIER demande si la municipalité d'Ecaillon peut verser une aide financière au Téléthon.

Monsieur le Maire et Catherine GRODZISKI répondent favorablement à cette demande à condition que l'association porteuse de ce projet sollicite, par courrier, la municipalité en précisant le montant de la subvention sollicitée.

Georges MARLIER va se rapprocher de Raymonde DUQUENNE afin de connaître les besoins de l'association pour le Téléthon 2018.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19h55, après avoir répondu à l'ensemble des questions.